

PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Programme d'insertion professionnelle

- C'est quoi ?
- Qui peut y participer ?
- Rôle de la direction d'école

INSERTION PROFESSIONNELLE
du personnel enseignant novice
dans les écoles francophones
du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance
du Nouveau-Brunswick

Version avril 2023

PROGRAMME PROVINCIAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE

C'est quoi ?



Mentorat

5 ans

Personne enseignante novice



District scolaire, direction d'école, personne mentore, collègues, etc.

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/programme-dinsertion-professionnelle.pdf>

PROGRAMME PROVINCIAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Qui peut y participer ?

Tout membre du personnel enseignant qui, embauché pour la première fois sous contrat, a cumulé moins de cinq années d'expérience à la signature du contrat. Les personnes enseignantes issues de l'immigration nouvellement embauchées font également partie de cette définition.



PROGRAMME PROVINCIAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Rôle de la direction d'école

- ✓ Facilite et appuie la démarche de mentorat et d'appui
- ✓ Collabore à l'intégration de la personne novice au sein du personnel scolaire
- ✓ Voit au bon fonctionnement du programme dans son école
- ✓ Facilite le jumelage de la personne enseignante novice avec la personne mentore
- ✓ Propose des mesures d'appui, les évalue régulièrement et les ajuste au besoin

